

*Les enjeux agriculture et sol
dans l'élaboration des SCoT*

Le Projet AGRISCoT

19 juin 2012

Bruno JULLIEN - *Directeur stratégies de territoires*
Agence d'urbanisme de la région nantaise

26 agglomérations en réseau Terres en Villes



L'équipe AgriSCoT constituée autour de Terres en Villes

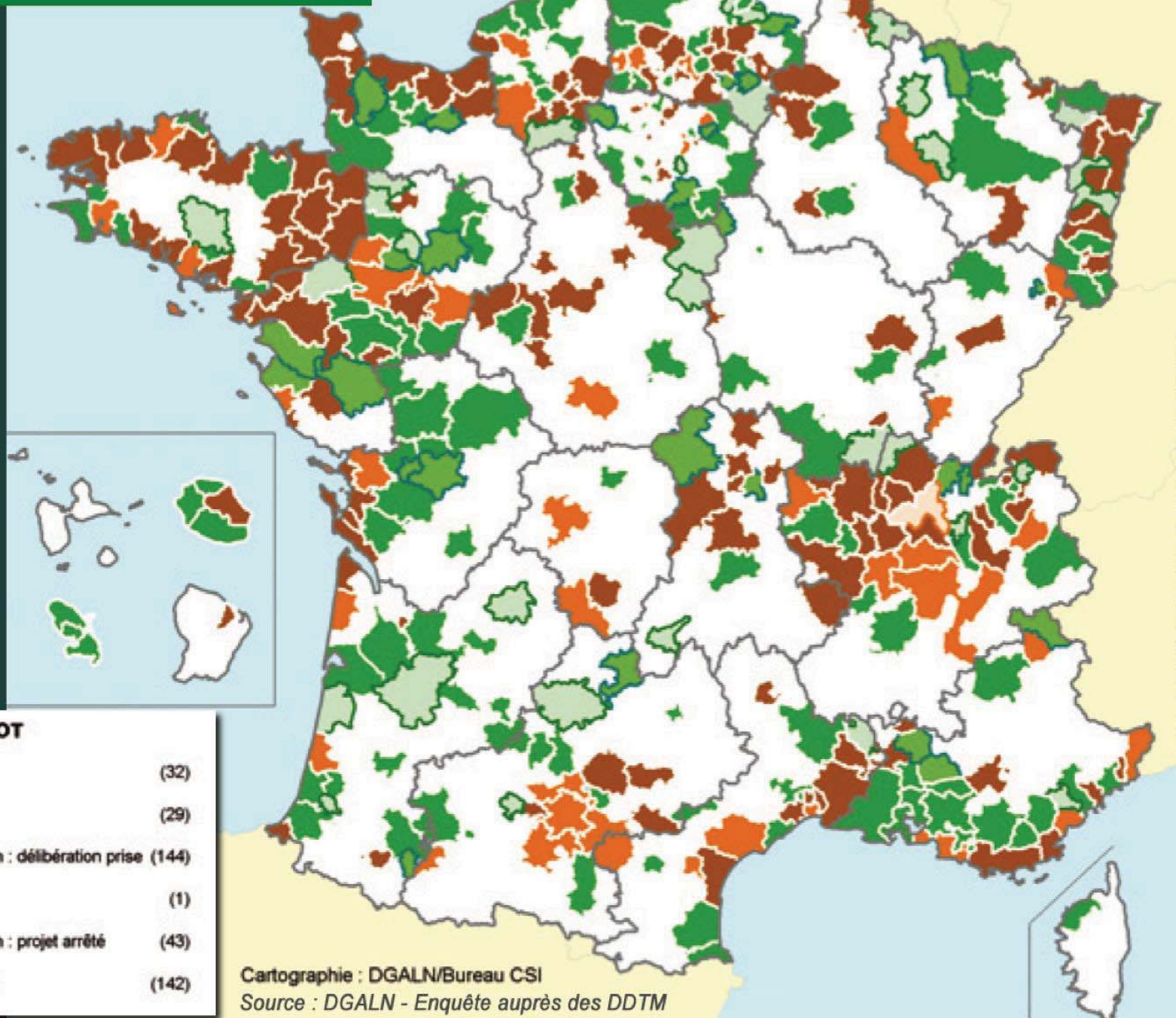
- **Terres en Villes** - *Serge Bonnefoy et Adélie Chénot*
- **Institut d'Urbanisme de l'Île-de-France (IAU)** - *Laure de Biasi*
- **Communauté urbaine de Lille (LMCU)** – *Noluen Germain*
- **Agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN)** - *Bruno Jullien*
- **Certu** - *Marie-Noëlle Mille*
- **Urbaniste** - *Jean Marty*
- **Communauté d'agglomération du Pays Voironnais** - *Lilian Vargas*
- **Rennes Métropole** - *Pascal Verdier*
- **Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)** - *Carole Robert*

Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT









Près de 400 SCoT

au 1^{er} janvier 2012



Dynamique de l'avancement des SCoT

	Périmètre du SCoT arrêté	(32)
	EP support du SCoT créé	(29)
	SD en révision ou SCoT en élaboration : délibération prise	(144)
	SD approuvé	(1)
	SD en révision ou SCoT en élaboration : projet arrêté	(43)
	SCoT approuvé ou SCoT en révision	(142)

Cartographie : DGALN/Bureau CSI

Source : DGALN - Enquête auprès des DDTM

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- **Document d'urbanisme** institué par la **loi Solidarité et Renouvellement Urbain (13/12/2000)** et la **loi Urbanisme et Habitat (2/07/2003)**.
Modifié par le Grenelle de l'environnement.
- Outil de **planification** et d'**organisation du territoire** à l'**échelle intercommunale**.
- **Il met en cohérence** les politiques de transport, habitat, commerce, environnement...
- Il définit un **projet de développement durable** pour le territoire.
- **Il sert** notamment **de cadre pour la révision des PLU**.

Les enjeux nouveaux

- Organisation du territoire, rempart à la ville diffuse
- Rôle économique, filière agroalimentaire
- Gouvernance alimentaire de la ville, approvisionnement
- Qualité de vie des citoyens, identité
- Préservation de sols vivants et réversibles, durabilité du système urbain, ressource de biomasse
- Biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique
- La question de la forêt périurbaine



Le Grenelle et la lutte contre l'étalement urbain

→ **93 000 hectares** de sols agricoles en moyenne sur les 3 dernières années.

→ **L'artificialisation s'accélère :** un département français tous les sept ans contre un tous les dix ans dans la période 1992 à 2003.

→ Alors que l'artificialisation stagne dans les grandes métropoles, elle évolue aujourd'hui le plus rapidement dans des départements moyennement urbanisés.

L'artificialisation atteint 9% du territoire en 2009

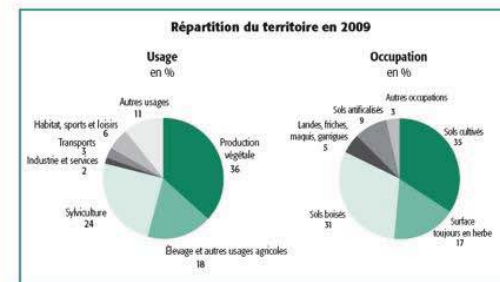
Les sols agricoles représentent encore en 2009 plus de la moitié du territoire. Ils perdent en moyenne 93 000 hectares sur les trois dernières années. Les espaces dits naturels en occupent plus du tiers. Parmi eux, la forêt, qui a longtemps progressé, ne semble plus gagner de terrain. Les espaces artificialisés progressent donc et atteignent désormais 9%.

En 2009, l'agriculture s'étend sur 54% du territoire métropolitain, la sylviculture sur 24%. L'habitat, les sports et les loisirs en utilisent 6% alors que l'industrie et les services ne dépassent pas 2% et les transports 3%. Les terres vouées à l'agriculture sont essentiellement des espaces cultivés et des surfaces en herbe, mais elles peuvent être également constituées de certaines friches et landes destinées à l'élevage, et de certains espaces artificialisés comme les bâtiments d'exploitations ou les serres. Entre 2006 et 2009, ces usages agricoles perdent près de 1% au profit de l'industrie, des

services, des transports, de l'habitat et des loisirs. C'est l'élevage qui recule alors que les productions végétales progressent.

Les sols artificialisés occupent 9% du territoire
En 2009, les sols cultivés occupent 35% du territoire, suivi par les sols boisés (31%) et les surfaces toujours en herbe (17%), qui sont à plus de 98% affectées à l'élevage. Les espaces artificialisés (sols bâtis, sols revêtus ou stabilisés et autres sols artificialisés) en représentent quant à eux 9%. Les landes, friches, maquis et garrigues couvrent 5% du territoire et sont surtout présents dans les montagnes et dans la région méditerranéenne. Les 3% du territoire restant sont consacrés à des sols nus naturels, des zones humides, des zones sous les eaux et des zones interdites.

L'occupation des sols : des changements réciproques
Entre 2006 et 2009, les sols cultivés ou toujours en herbe perdent 295 000 hectares au profit des sols artificialisés et 527 000 hectares au bénéfice des sols naturels (landes ou friches et espaces boisés). Inversement, ils récupèrent 145 000 hectares de sols artificialisés et en gagnent 398 000 sur les sols naturels. En bilan >



Source : SSP - Agreste - Terres-Lucios

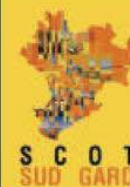


Agreste : la statistique agricole

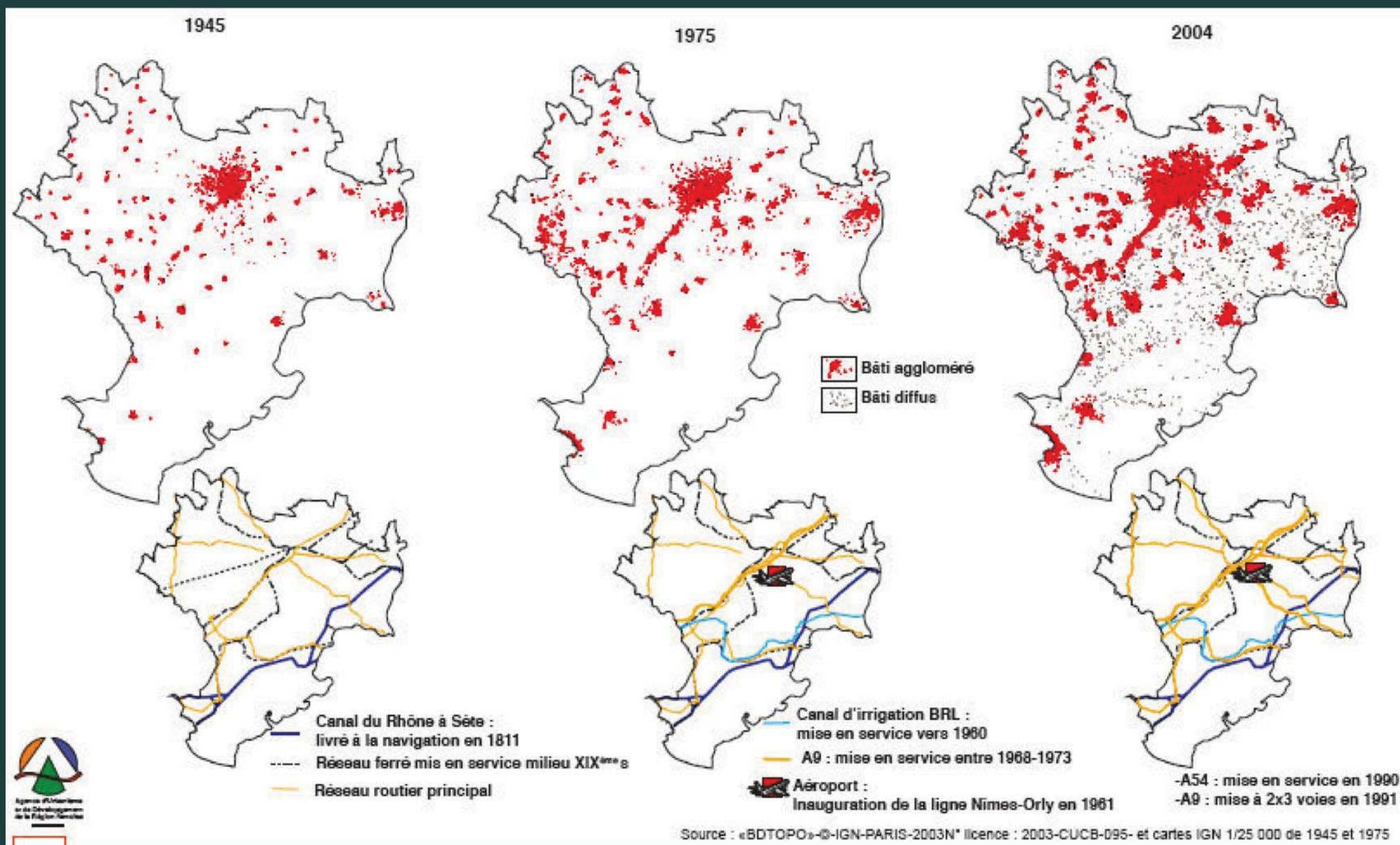


Lotissement dans un village du Vercors

Exemple



**SYNDICAT MIXTE
DU S.CO.T. DU SUD DU GARD**



Nantes – Saint Nazaire : l'espace a triplé depuis 1960

Étalement urbain

1960

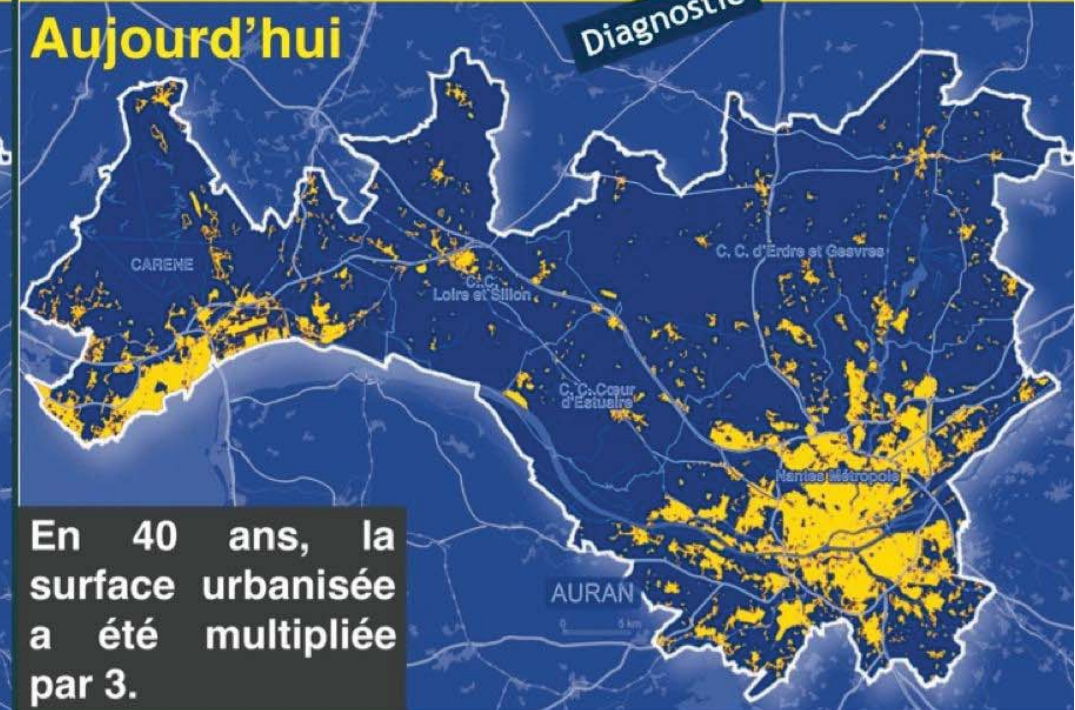
Diagnostic



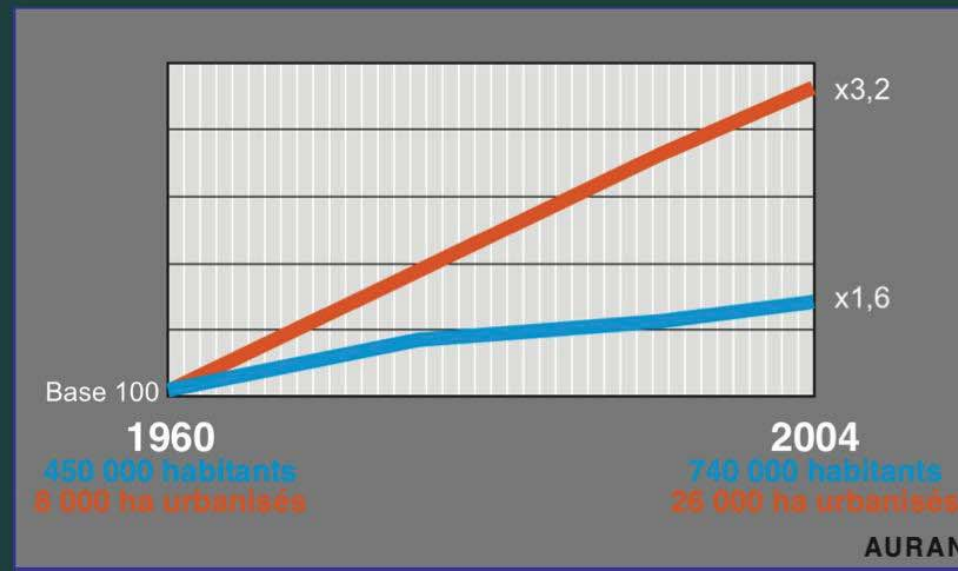
Étalement urbain

Aujourd'hui

Diagnostic



En 40 ans, la surface urbanisée a été multipliée par 3.



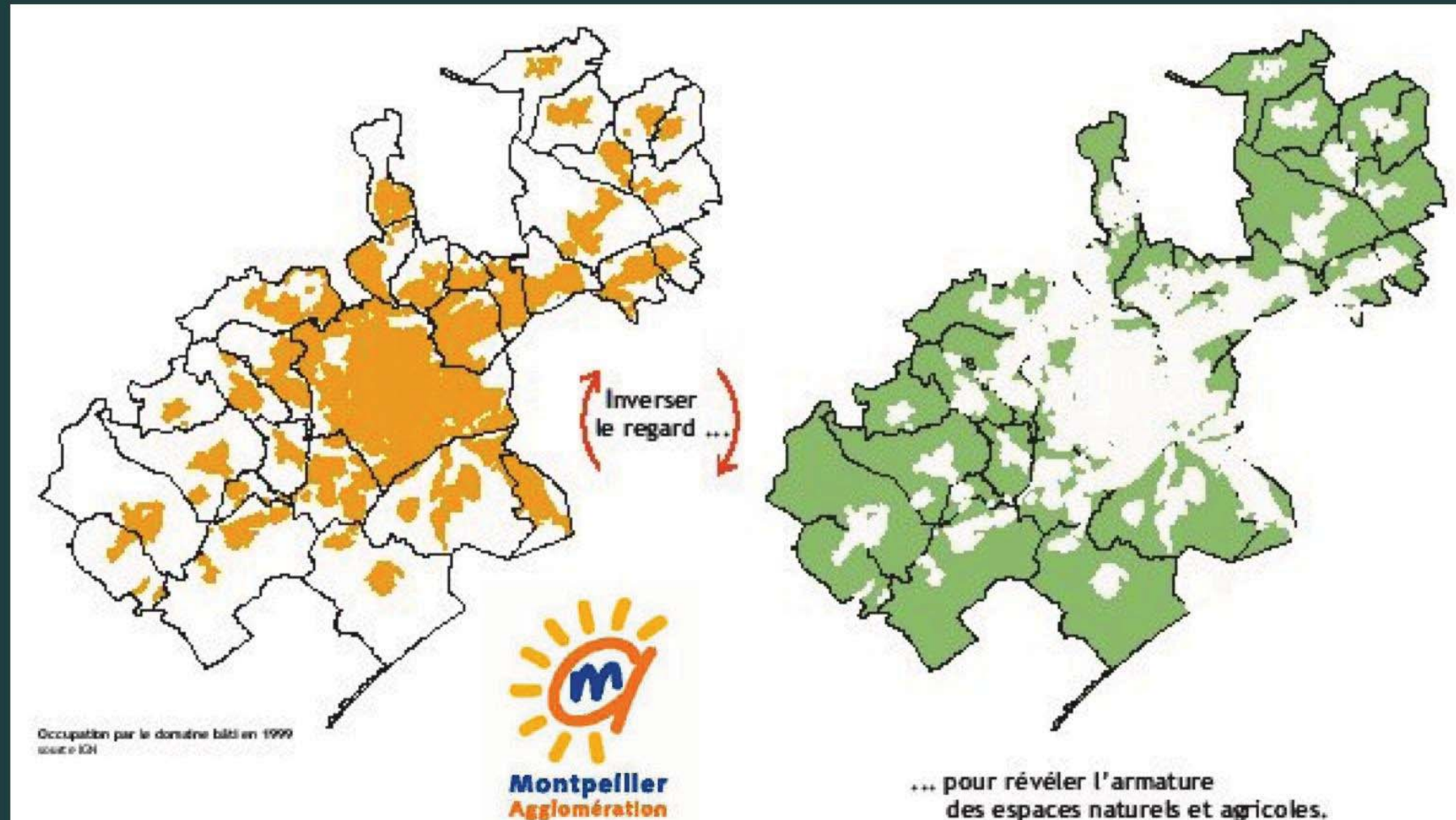
La démarche AGRISCoT



■ L'OBJECTIF POURSUIVI : FAIRE DES ESPACES ET DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE UN BIEN COMMUN

■ ADOPTER UNE POSTURE

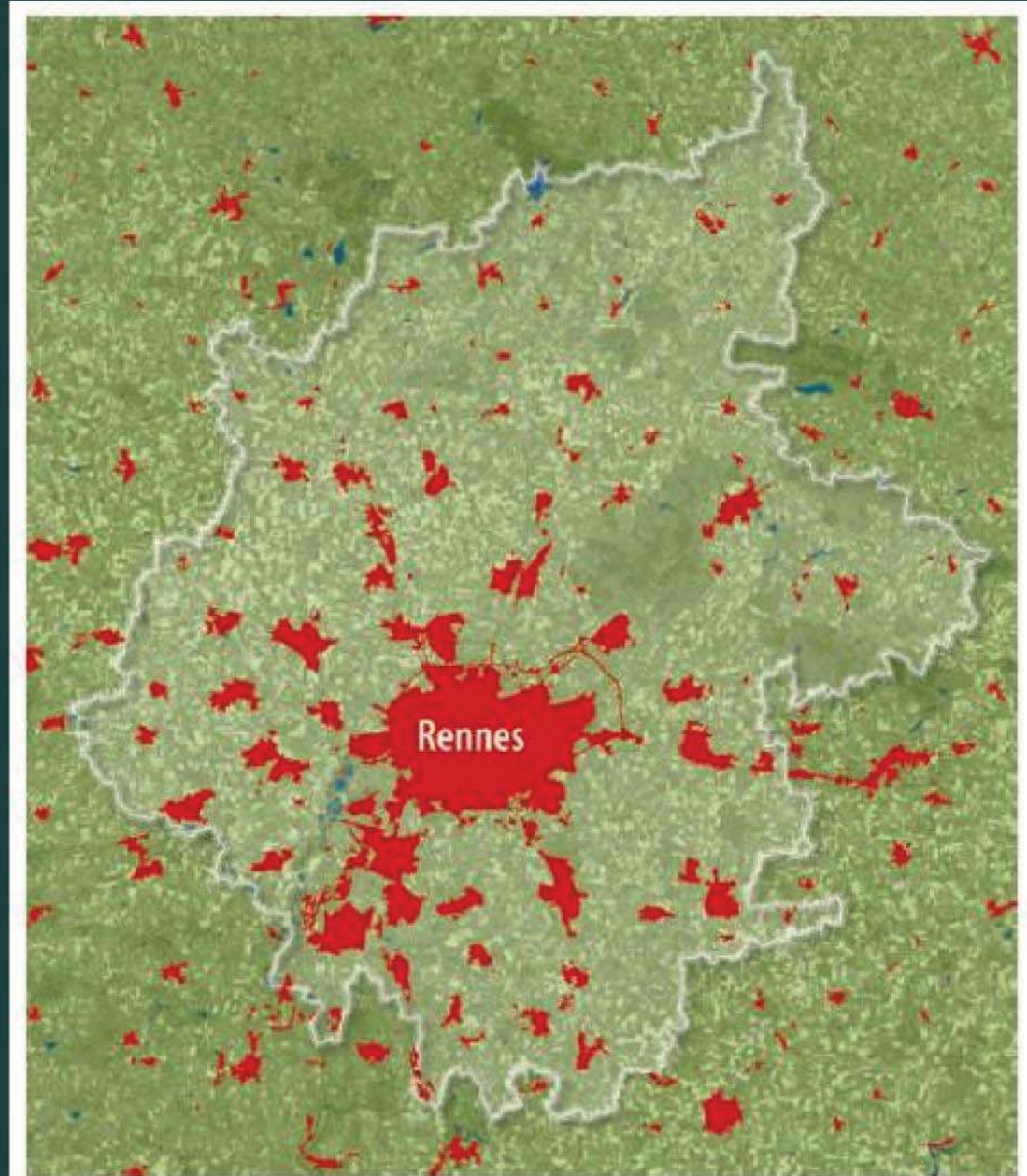
Un nouveau regard porté sur les espaces agricoles...



■ CO CONSTRUIRE UNE
VISION STRATÉGIQUE
RESPECTUEUSE DU SITE
(un récit)

qui se traduit par

UN PROJET
TERRITORIAL CLAIR ET
PÉDAGOGIQUE (une
figure) **DONNANT SA**
PLACE À L'AGRICULTURE



La ville-archipel

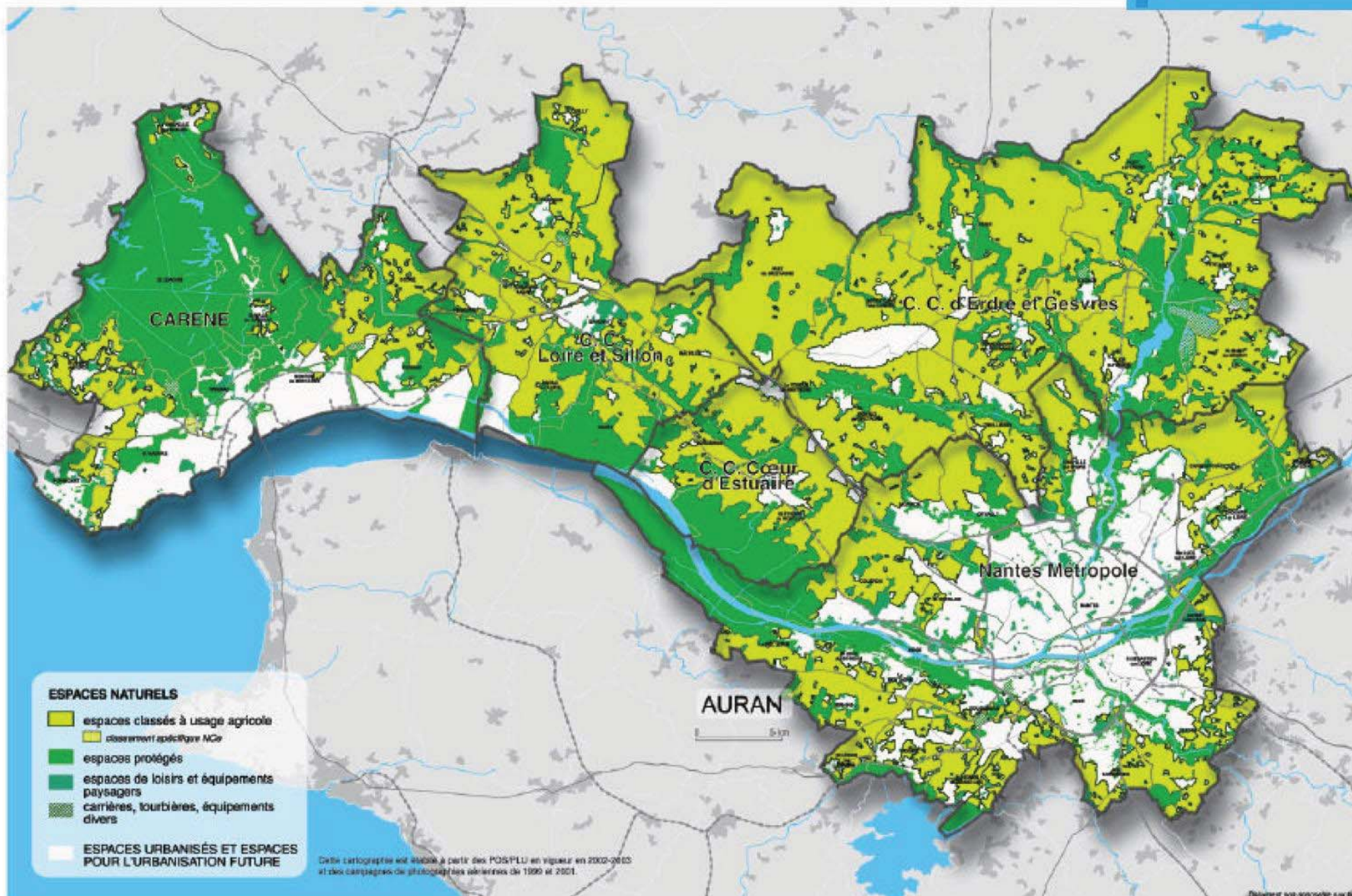
Source : Audiar-COSTEL

RECONNAITRE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE



■ ET COMPRENDRE L'ARMATURE VERTE

La ville et la campagne imbriquées



I - Les orientations environnementales
 Développer et valoriser
 une infrastructure verte et bleue,
 projet identitaire de l'agglomération

**Document
 d'orientations
 générales**

SCOT



Infrastructure verte...

INFRASTRUCTURE VERTE ET BLEUE

Mettre en réseau et préserver les espaces de nature

Corridors bleus, verts et complémentaires

- Corridors écologiques le long des cours d'eau (réseau hydrologique)
- Zones humides
- Corridors faunistiques de fréquentation forte et moyenne
- Principales liaisons douces, voies sur berges et chemins non routiers

Espaces ouverts et naturels

- Espaces forestiers à préserver
- Ceintures vertes à maintenir entre les villages
- Principales unités foncières intéressantes pour l'agriculture
- Zones tampon et franges urbaines à maintenir

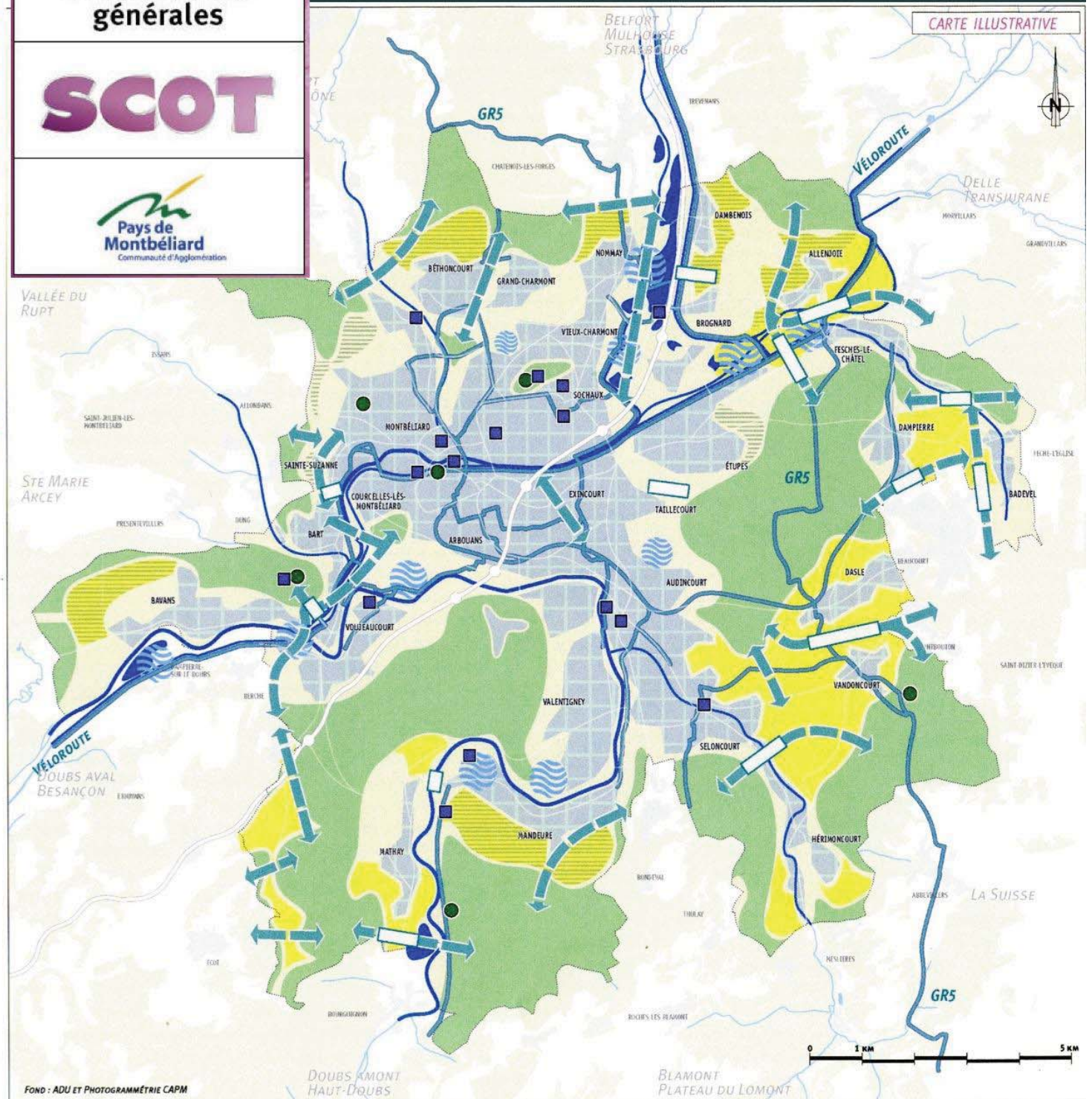
Organiser l'implantation des équipements publics

Équipements de loisirs et de tourisme à mettre en réseau par le biais de liaisons douces ; nouveaux équipements à implanter prioritairement le long de l'infrastructure verte et bleue, avec intégration paysagère, dont :

- Principaux équipements touristiques, culturels et de loisirs
- Principaux belvédères

Organiser le rapport ville - nature

- Schéma de maillage des espaces publics et naturels au sein du milieu urbain



Trame verte et bleue ...

Schéma de Cohérence Territoriale
de la Narbonnaise

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



SCOT ARRETE LE 11 MAI 2006
Terres Neuves - Créa Ter

PADD de la Narbonnaise
L'armature "verte et bleue"



■ PRIVILÉGIER 3 ENTRÉES AGRICOLES

- **Les espaces agricoles** : planification stratégique.
- **Les activités agricoles** : contraintes concrètes des exploitations et du métier d'agriculteur.
- **Le type d'agriculture** : plus prospectives et plus difficiles à construire, mais porteuses d'avenir.



Une démarche en 5 étapes



1

SENSIBILISER ET MOBILISER LES ACTEURS POLITIQUES, PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIFS

- Inscrire la question agricole le plus en amont possible, dès les prémices du SCoT.
- Identifier les acteurs prioritaires.
- Sensibiliser les acteurs.
- Construire un climat de confiance pour mobiliser et impliquer les acteurs.
- S'organiser pour produire afin de contribuer à l'élaboration du SCoT.



2

ORGANISER LA CONCERTATION ET CO CONSTRUIRE LA GOUVERNANCE

→ Installer le sujet agricole dans tous les lieux d'échanges qui le concernent



Charte pour la prise en compte

de **L'AGRICULTURE** dans
AMÉNAGEMENT
du territoire

Février 2012

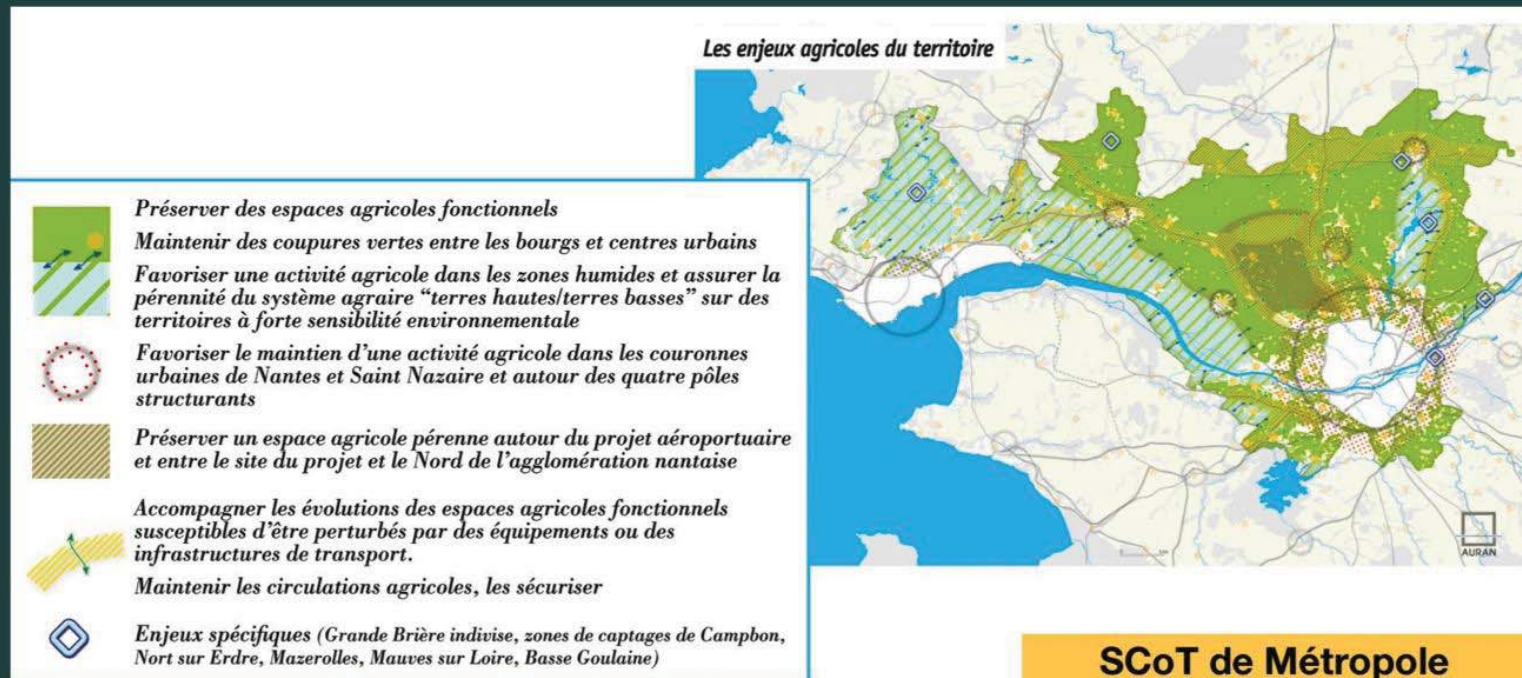


3

RÉALISER UN DIAGNOSTIC AGRICOLE ET IDENTIFIER LES ENJEUX MAJEURS

- Le diagnostic technico-économique
- L'approche territoriale
- L'analyse fonctionnelle
- L'approche prospective

« Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années »



4

ÉLABORER UN PROJET POLITIQUE INTÉGRANT L'AGRICULTURE ET LE TRADUIRE DANS LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

→ Structurer le territoire en partant des espaces naturels et agricoles (charpente verte, armature...)

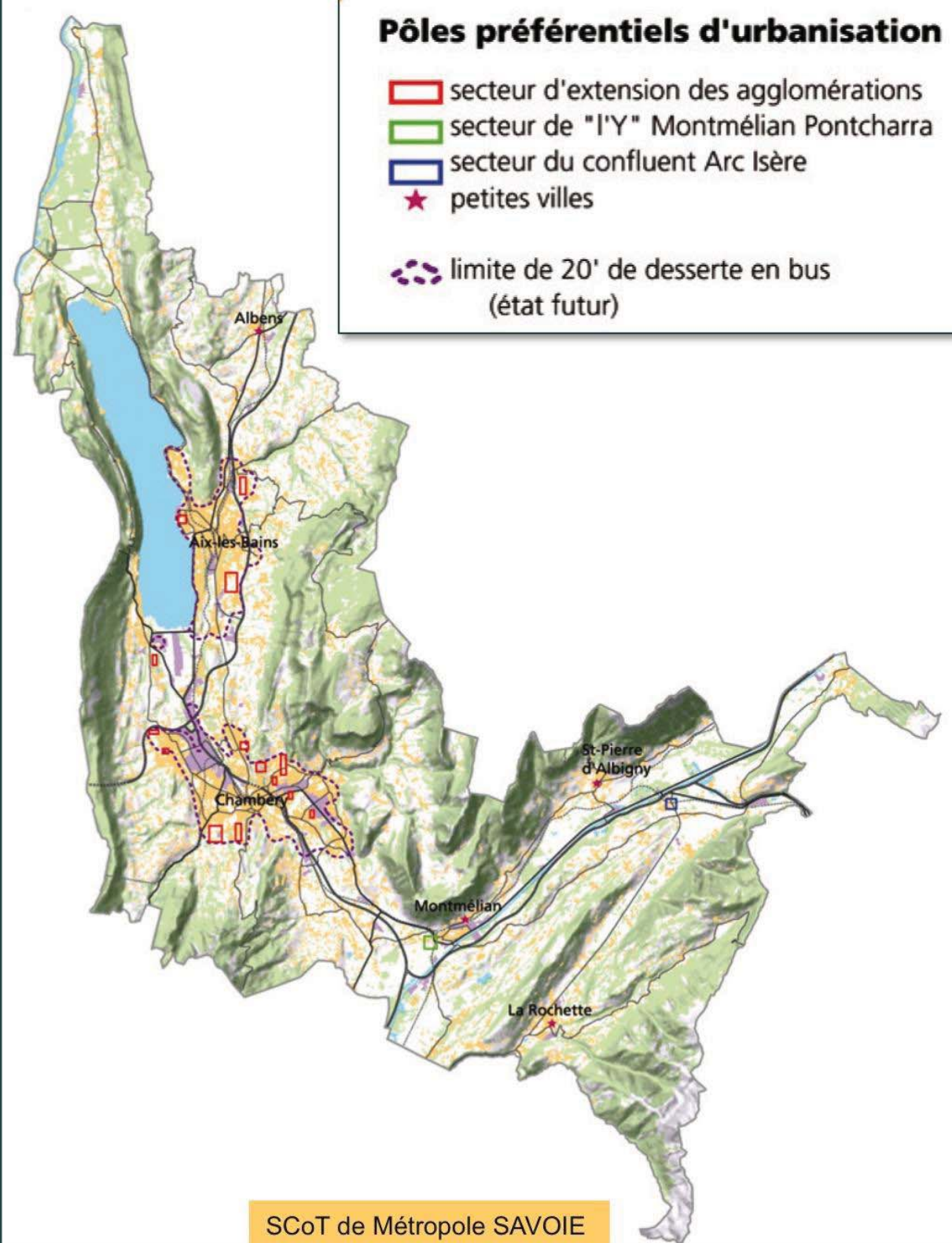
« Le SCoT fixe les objectifs de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ».



*Réseau vert du SCoT
de l'agglomération lyonnaise*

→ Afficher des principes qui guident l'urbanisation

- *Objectifs de réduction de la consommation des espaces agricoles*
- *Surface maximale de foncier pour l'urbanisation*
- *Densification, intensification de l'urbanisation, renouvellement urbain*



→ Protéger les espaces agricoles et développer une urbanisation économe de l'espace

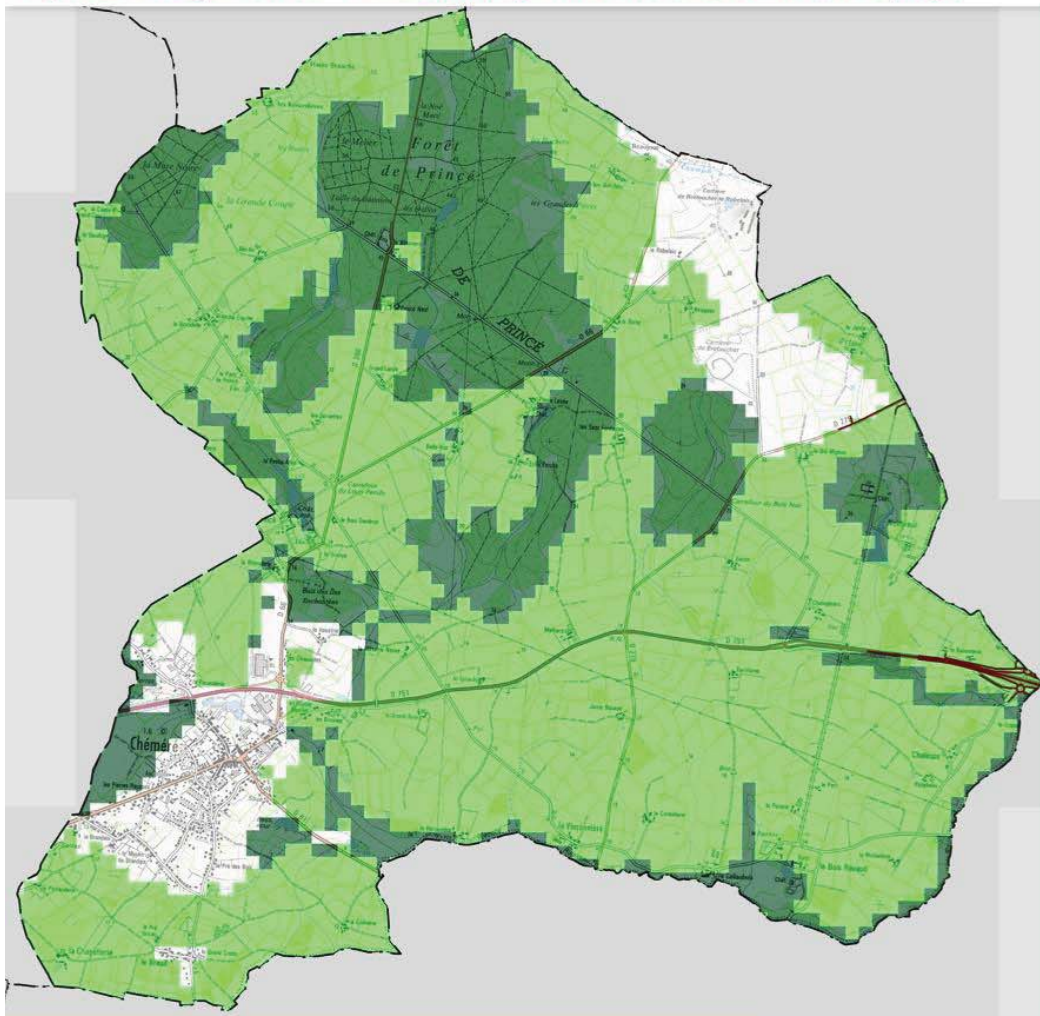
- *En quantifiant les espaces agricoles à préserver*

Dans ce cadre, le SCoT garantit la protection d'espaces agricoles pérennes à plus de 20 ans à destination des entreprises agricoles. **À l'échelle de la métropole ce sont au minimum 69 000 hectares qui seront classés en zone agricole pérenne** (zonage A au sens de l'article R.123-7 du Code de l'urbanisme) répartis comme suit :

Nantes Métropole	15 000 ha
Carene	4 700 ha
Erdre et Gesvres	32 000 ha
Loire et Sillon	13 000 ha
Cœur d'Estuaire	4 300 ha

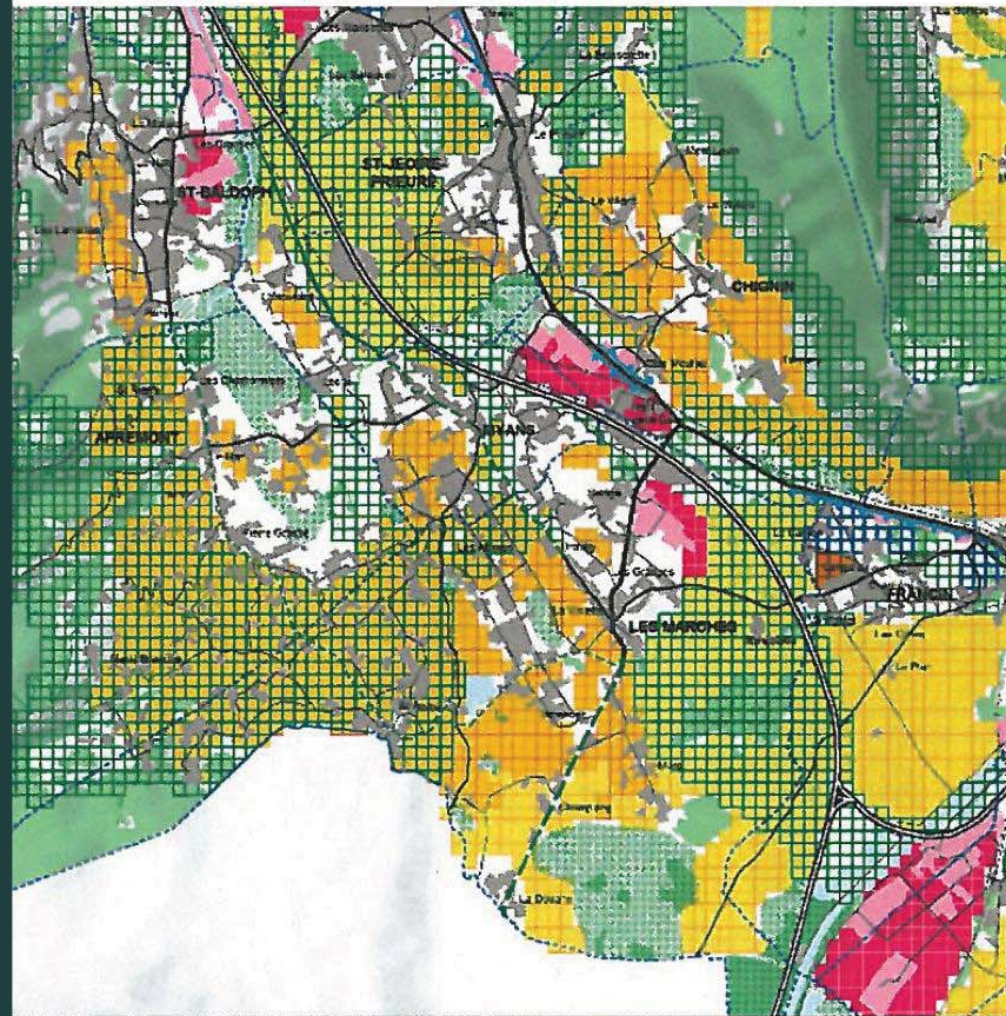
- *En cartographiant les différents espaces agricoles pérennes et fixer des limites à l'urbanisation*

Agriculture pérenne - Définition par la méthode du carroyage



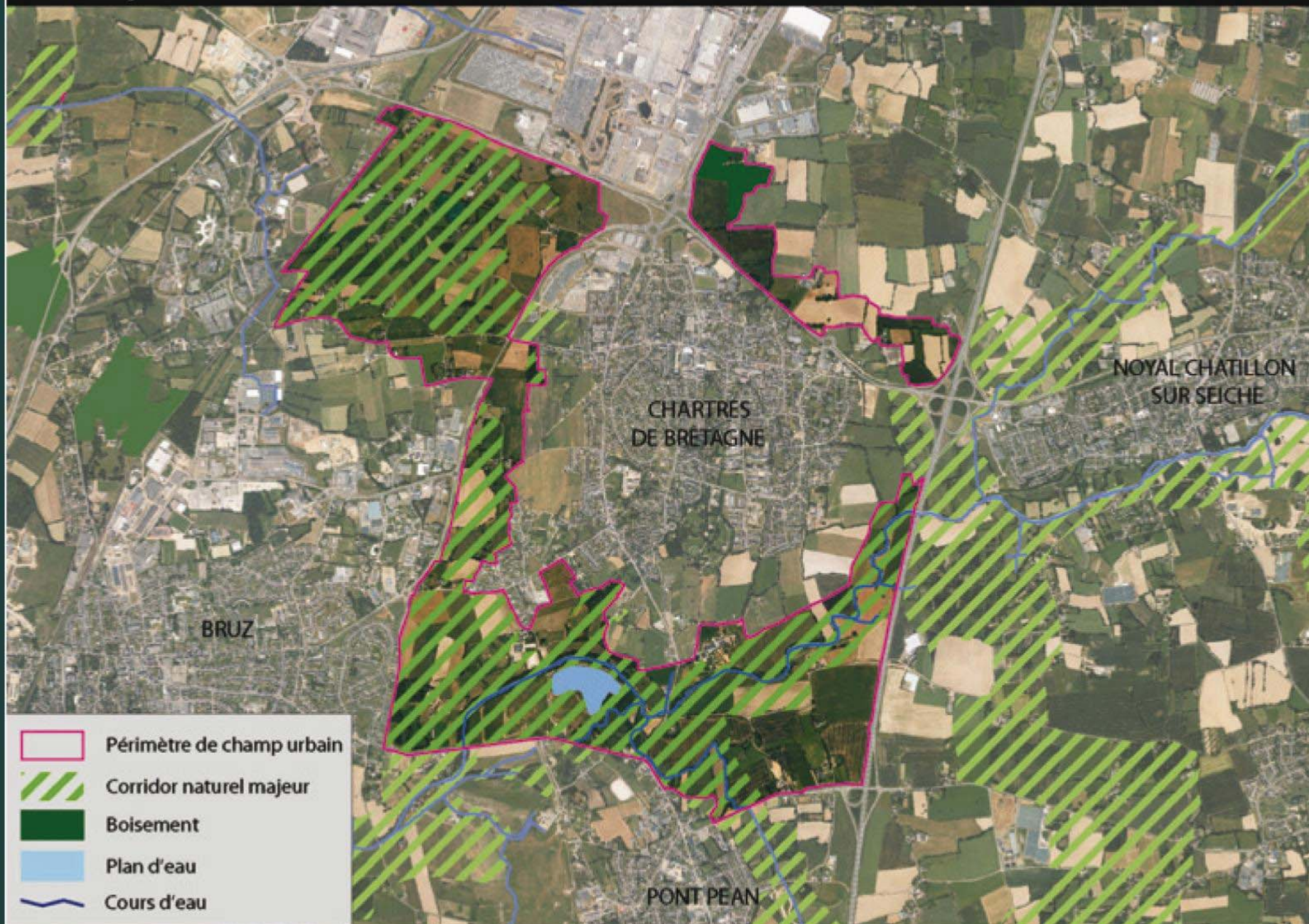
SCoT du Pays de Retz – Commune de Chéméré

Le carroyage - Équilibre Développement / Protection



SCoT de Métropole SAVOIE

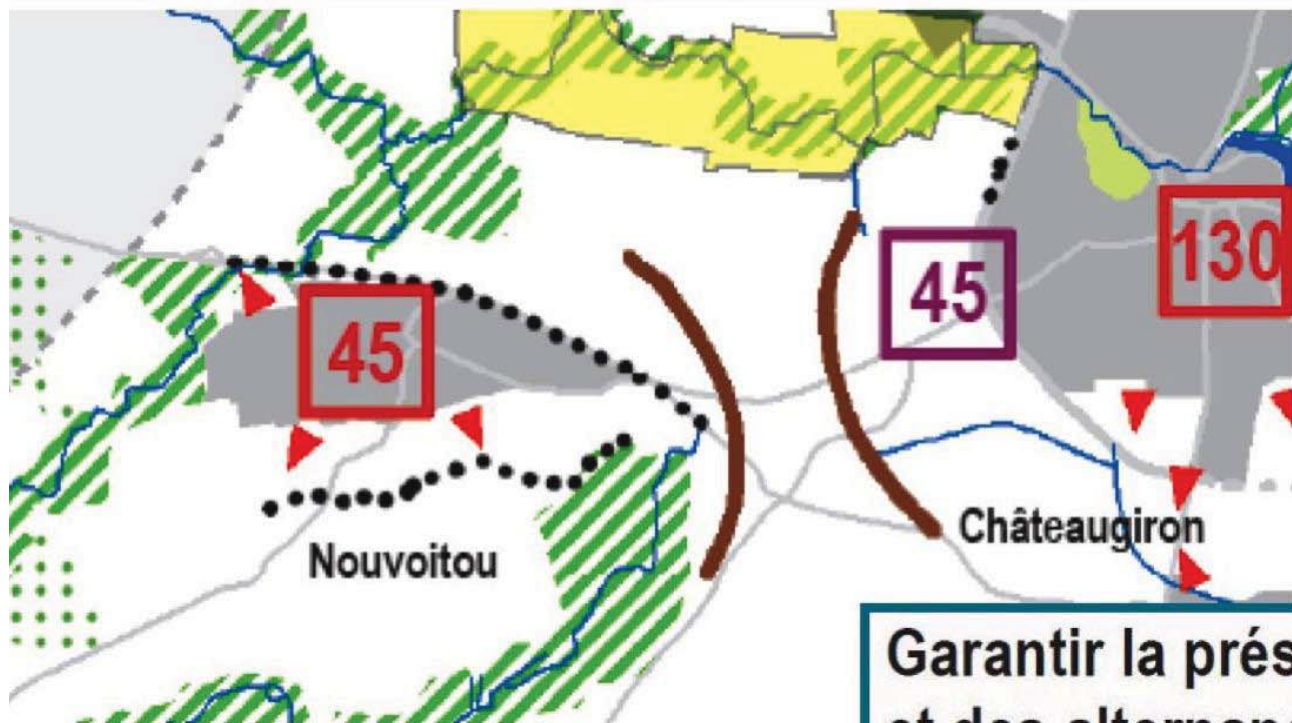
Champ urbain SEICHE LORMANDIÈRE






Source: BD ORTHO © IGN-paris 2006
BD TOPO © Pays © IGN-paris 2006



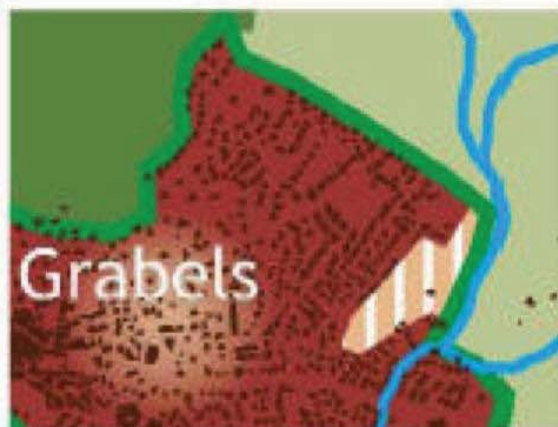
DECEMBRE 2007



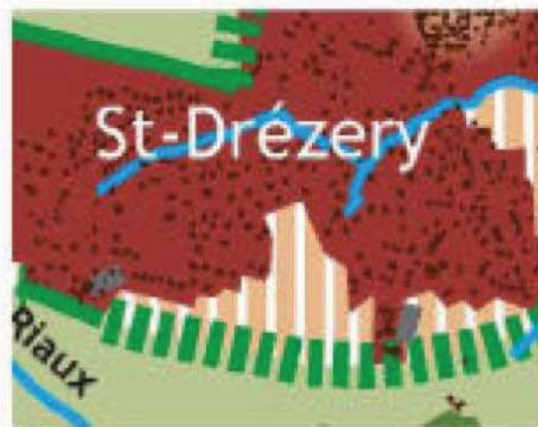
Garantir la préservation des ceintures vertes et des alternances ville / campagne

-  Champs urbains à protéger au sein des réseaux des communes
-  Limites paysagères de développement à respecter (routes, haie, ligne de crête ou lisière urbaine)
-  Espaces de respiration entre les villes et les bourgs à maintenir (discontinuités urbaines)

Définir des limites à l'urbanisation



Limite déterminée par la géographie



Limite à conforter en extension urbaine



Limite à conforter en contact avec le tissu existant

Limites

 limites déterminées

 limites à conforter



3

→ Des fronts urbains et des coupures d'urbanisation



Les continuités agricoles et écologiques du SDRIF

Vocation urbaine

espace urbanisé à optimiser



secteur de densification préférentielle



secteur d'urbanisation préférentielle



secteur d'urbanisation conditionnelle



pôles de centralités à conforter hors agglomération centrale



front urbain d'intérêt régional



Vocation naturelle

espace agricole



espace boisé ou naturel



espace de loisirs



espace vert à créer ou espace naturel à ouvrir au public



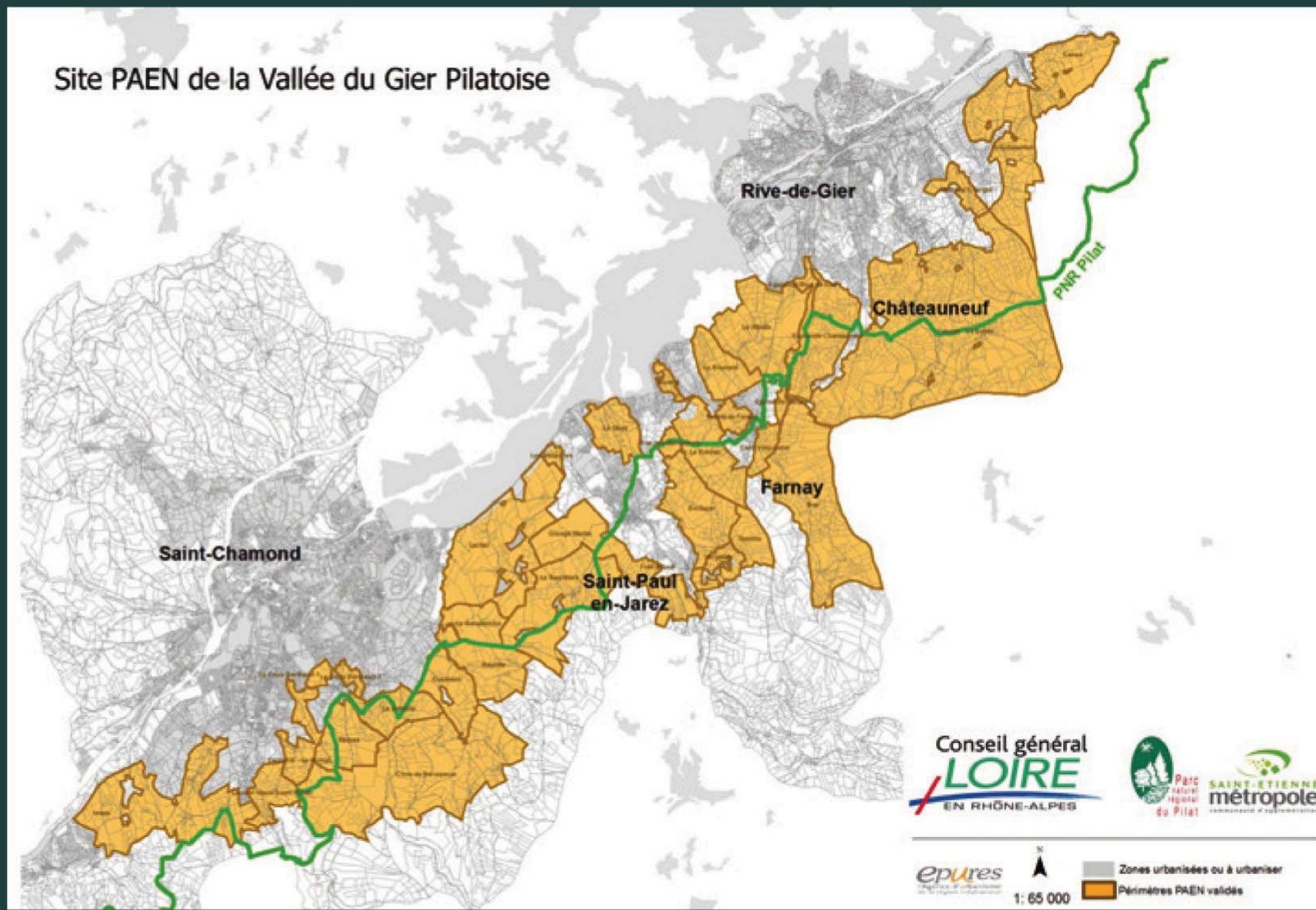
continuité écologique ou coupure d'urbanisation à maintenir



continuité agricole ou liaison verte à créer ou à renforcer



→ Étudier et prévoir la mise en place d'outils fonciers (ZAP, PAEN...) dans la phase de mise en œuvre du SCoT

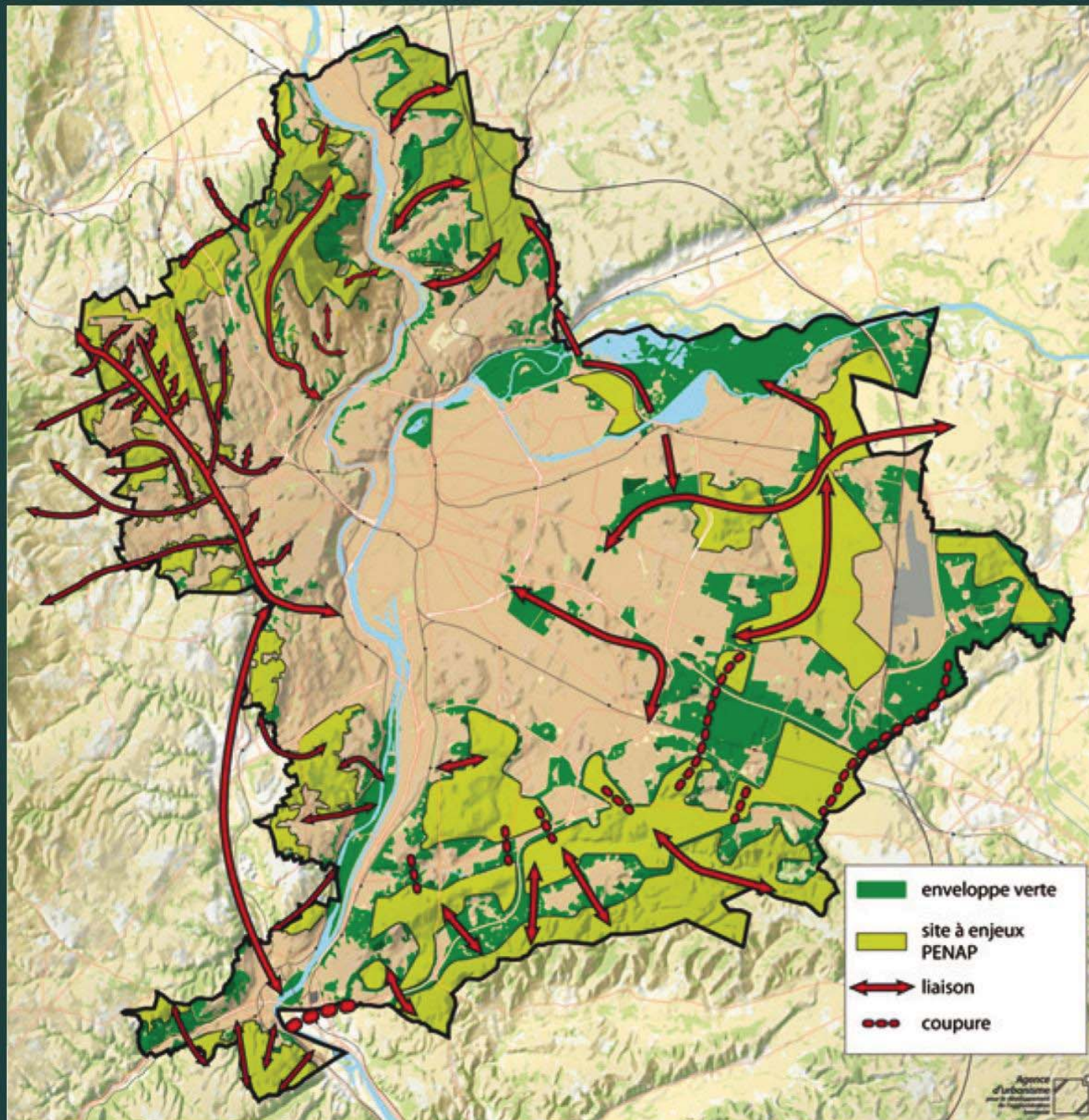


5 METTRE EN ŒUVRE, SUIVRE ET ÉVALUER LE SCOT

- Se donner les moyens d'une gouvernance pérenne intégrant l'agriculture
- Mettre les PLU en compatibilité avec le SCoT



→ Renforcer l'action du SCoT avec les outils de politique foncière, compensation foncière, ZAP, PAEN.

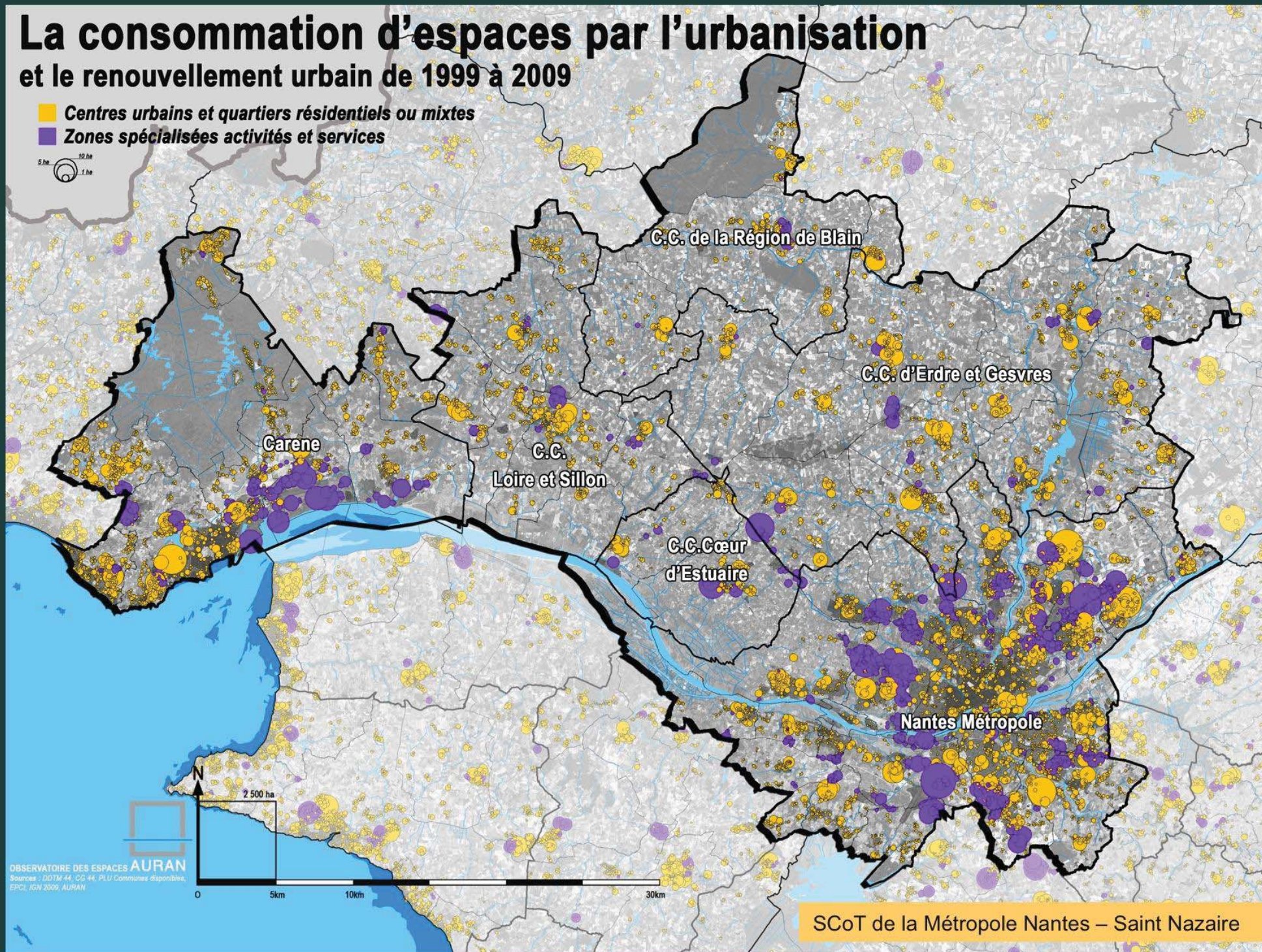


Les sites à enjeux PENAP (document conseil général, 2009).

→ Évaluer, observer, mesurer la consommation d'espace

La consommation d'espaces par l'urbanisation et le renouvellement urbain de 1999 à 2009

- Centres urbains et quartiers résidentiels ou mixtes
- Zones spécialisées activités et services



*Les enjeux agriculture et sol
dans l'élaboration des SCoT*

Le Projet AGRISCoT

19 juin 2012

Bruno JULLIEN - *Directeur stratégies de territoires*
Agence d'urbanisme de la région nantaise